

En l'absence du ministre, on demandait à M. Anderson un conseil quant à la réaction si cela se retrouvait aux nouvelles du soir. M. Anderson a dit: Prenez votre fonctionnaire le plus senior du ministère des Pêches et Océans et rendez-le disponible complètement pour les médias, pour répondre à toute question. C'était cela. Je pense que mon personnel a agi rapidement et dans l'intérêt national, et je crois que mon honorable ami sera d'accord sur cela.

● (1420)

[Traduction]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

**L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice):** Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. D'après ce que nous savons de la situation, le public ignore de nombreux faits. La responsabilité de cette affaire n'incombe pas à un seul ministre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait dû s'en mêler, s'il ne l'a pas fait et je dirais la même chose du ministre de la Consommation et des Corporations.

La Chambre va-t-elle pouvoir se pencher sur la question afin de savoir exactement quand la situation s'est aggravée, qui était vraiment responsable et si le bureau du premier ministre a une part de responsabilité au lieu que le premier ministre cherche à éluder le problème comme il le fait?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je regrette que le député qui m'a posé une question et qui a obtenu une réponse directe trouve celle-ci insatisfaisante. Je lui ai dit que j'ai eu connaissance de cette affaire le jeudi soir et que je suis intervenu immédiatement, le mercredi matin, au caucus.

**M. Lapierre:** Au caucus!

**M. Mulroney:** C'est la première fois que le cabinet était mis au courant... au caucus, le mercredi matin.

**M. Chrétien:** Vous avez défendu cette décision à la Chambre.

**M. Mulroney:** Oui, je pense l'avoir dit hier en réponse à une question.

Pour ce qui est de mon personnel, au cours de la première semaine de juillet ou aux environs de cette période, M. McAdam a eu vent de certaines rumeurs. Il en a fait part au chef de cabinet du ministre des Pêches qui lui a dit qu'aucun problème ne se posait.

Vers la mi-juillet, M. Anderson a reçu la visite de deux membres du personnel du ministre des Pêches et Océans qui l'ont assuré que ce thon ne présentait aucun risque pour la santé, que le ministre agissait dans le cadre de ses pouvoirs et qu'il n'y avait rien de répréhensible. En l'absence du ministre, ils ont demandé à M. Anderson ce qu'il leur conseillait de faire si les médias diffusaient la nouvelle dans la soirée. Il leur a répondu: «Je vous conseille de mettre le plus haut fonctionnaire

du ministère des Pêches et Océans à la disposition des médias afin qu'il puisse répondre entièrement à toutes les questions». C'était, je pense, un bon conseil.

LA DÉCLARATION SELON LAQUELLE LE PRODUIT ÉTAIT IMPROPRE À LA CONSOMMATION HUMAINE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre que, lors de ses réponses aux questions, le premier jour où nous avons parlé de cette affaire, il répétait qu'il n'y avait aucun risque pour la santé. Il s'est rapidement aperçu que ce thon impropre à la consommation humaine devait être retiré de la vente. C'est l'expression «impropre à la consommation humaine» qui importe. Étant donné que le premier ministre a utilisé cette expression à maintes reprises, est-il en train de nous dire que cet été, alors que, comme nous le savons, le ministre de la Justice, le ministre des Pêches et le ministre de la Défense nationale, ainsi que Pat MacAdam et Ian Anderson, des proches du premier ministre, discutaient de cette question, personne n'a dit à ces ministres ni au premier ministre lui-même, que le produit incriminé—et ils savaient de quoi ils parlaient—était impropre à la consommation humaine? Est-ce que personne ne savait cela?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, c'est mon personnel qui a porté la chose à la connaissance des fonctionnaires des Pêches.

**Des voix:** Que s'est-il passé?

**M. Mulroney:** M. MacAdam a été informé au début de juillet, par le chef d'état-major ou le responsable du ministère des Pêches qu'il était question d'une émission de CTV qui ne devrait pas poser de problèmes particuliers. En ce qui concerne la question principale de mon collègue, qui demande si nous savions que le produit était impropre à la consommation humaine, je dois lui donner raison lorsqu'il dit qu'il n'y avait pas de risque pour la santé. Lorsque l'on m'a fait savoir que l'on prétendait qu'il était impropre à la consommation, malgré l'absence de risques, j'ai demandé au vice-premier ministre de rencontrer le ministre des Pêches et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour, avec leur accord, faire retirer le produit de la vente. Voilà exactement les faits.

LES FAITS CONNUS DES FONCTIONNAIRES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, je voudrais savoir et, plus important encore, les Canadiens voudraient savoir, pourquoi, si certains hauts fonctionnaires d'Ottawa savaient que ce thon était impropre à la consommation humaine, cette affaire n'a pas été signalée à l'attention du premier ministre. Comment se peut-il qu'un million de boîtes de thon impropre à la consommation humaine soient mises en vente sans que l'affaire soit signalée au premier ministre? Est-ce que cela veut dire que le thon serait toujours sur les tablettes s'il n'y avait pas eu une émission à ce sujet à la télévision?